



Qui paye les factures courantes eau gaz electricite

Par **mathieu72**, le 17/04/2017 à 19:56

Bonjour

je suis actuellement pacs mais on est en séparation , madame est partie de la maison et en attendant la vente de la maison j'habite dedans , je voudrais savoir si elle a le droit de me laisser les factures mensuelles (Edf Gaz,Eau , téléphone ...) car les consommations ont été faites à deux .

Merci de me répondre cordialement

Par **Tisuisse**, le 18/04/2017 à 07:37

Bonjour,

Vous payez ces factures et ensuite vous en demandez le remboursement partiel à votre futur ex-partenaire.